

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

du 25 Avril 2008

—
PRESENTS : 11

ABSENTS : 0

SECRETARE : Mme Germaine DEMILLIERE

—
Ouverture de séance 20H 30

MODIFICATION ORDRE DU JOUR

A la demande du Maire et avec l'accord des Conseillers, il a été ajouté à l'ordre du jour :

- transfert de crédit du **compte 020 au compte 202** permettant de régler la facture Est Républicain.

Approbation des procès verbaux des conseils municipaux du 27 février - 22 mars et 4 avril 2008

Le Conseil, à l'unanimité, approuve le procès verbal du 27 février 2008.

Le Conseil, à l'unanimité, approuve le procès verbal du 22 mars 2008.

Après rectification de la composition de la commission Animation, ajout de Germaine Demillière et André Costantini, le Conseil, à l'unanimité, approuve le procès verbal du 4 avril 2008.

TRANSFERT DE CREDIT : facture Est Républicain

Le maire laisse André Costantini, 3^{ème} adjoint, responsable des finances, expose la situation.

Le Conseil, à l'unanimité, accepte que la facture Est Républicain (153,39 € TTC) soit payée en investissement et autorise un transfert de crédit pour un montant de **153,39 €** du **compte 020 au compte 202**.

BAIL DES GROTTES

Le Maire informe le Conseil que la première révision triennale du loyer intervient le 15 avril 2008. Celui-ci est indexé sur l'indice INSEE , coût de la construction.

L'indice de référence passe de 1272 à 1443.

Le loyer révisé s'élève à **9 075,40 €**.

ENCAISSEMENT CHEQUES GROUPAMA

L'exposé du Maire entendu, le Conseil, à l'unanimité, accepte d'encaisser les chèques de remboursement Groupama du sinistre occasionné par un tiers (panneau indicateur de croisement Rue des Saulniers et Rue de Salans) pour un montant de **344,57 € TTC**.

ASSAINISSEMENT :

- Amortissement des immobilisations et des subventions

Le Maire demande au 3^{ème} adjoint, responsable des finances, d'exposer la situation. Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, accepte la proposition d'amortir les immobilisations et les subventions sur **40 ans**.

- Ouverture de crédit

L'exposé du maire entendu et après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, accepte l'ouverture de crédit d'un montant de **677 €** au **compte 203** permettant de régler la facture BRI d'un montant de 4 126,20 € et de prélever 677 € sur l'excédent d'investissement du budget 2008.

SYNDICAT DE LA PERCEPTION DE SAINT-VIT

Suite à la modification des statuts du syndicat, il y a lieu de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant.

Sur proposition du Maire et à l'unanimité, le Conseil nomme :

- délégué titulaire : Martial Gounand
- délégué suppléant : André Costantini

BUDGET COMMUNE

En raison des écarts de conversion en euros pour un **montant de 0,03 €**, il y a lieu de modifier les résultats de clôture : l'excédent d'investissement s'élève alors à **4664,37 €** au lieu de **4 664,40 €**. A l'unanimité, le Conseil accepte.

DIVERS

Le Maire informe les membres du Conseil qu'une première formation pour les élus aura lieu le 13 mai 2008 à Saint-Vit de 9 h 00 à 17 h 00.

Le thème de cette formation est : *Les fonctions et attributs du conseil municipal.*

Séance levée à 23 H 30.

Le Maire
Arnaud GROSPERRIN.